

Algérie télécoms - SPA

Direction opérationnelle d'Alger ouest

Sous-direction Technique

Département réseau d'accès

DOT. Ouest/SDT/DRA/ 58 /2024

Alger le : 29/01/2024

A

Monsieur **RHAHLIA FERID**

Gérant de l'entreprise **SARL TCA GNIC**

Cité 1200 Logts BT B N°:18 Residence Cherifa Bab Ezzouar.

Contrat N°: 125/2023, AO N°08/2023

**Objet :** Première Mise en demeure.

**Chantier:** Travaux de Canalisation et de construction des chambres téléphoniques pour le réseau FTTH au niveau d'AADL Belle Vue, MSAN BV3N, au profit du CMP AIN BENIAN,

**ODS N° :** 159 du 18/01/2024.

Monsieur ;

Suite à la signalisation du CMP AIN BENIAN, J'ai le regret de vous informer que vous êtes mis en demeure et ce pour cause de votre **ABSCENCE** depuis le 24/01/2024 du chantier mentionné ci-dessus, ce qui a entraver notre programme, et a causé un préjudice pour notre entreprise.

A cet effet vous êtes tenu de vous présenter sur les lieux dans un délai de 48 H. Faute de quoi des mesures seront prises à votre encontre, et cela conformément aux dispositions contractuelles établies entre ALGERIE TELECOM DOT ALGER OUEST et votre entreprise.

Recu le 29/1/24



RHAHLIA Ferid



Le Directeur Opérationnel